

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

13 septembre 2016

Date d'affichage :

26 septembre 2016

L'AN deux mille seize, le **19 septembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 13 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, CERLES (jusqu'à la question n° 14), Mmes CHANIER (à partir de la question n° 12), CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. FRIAUD, GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, MM. RESSOUCHE, ROUX, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué

a donné pouvoir à Françoise LAFOND à compter de la question n° 15

Mme Séverine CHANIER, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL jusqu'à la question n° 11

M. Laurent PAULET, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Serge BIONNIER

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Suzanne MACHANEK

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20160919-DELIB160913-DE
Date de télétransmission : 21/09/2016
Date de réception préfecture : 21/09/2016

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 SEPTEMBRE 2016**

QUESTION N° 13

OBJET : Place Lafayette : convention de servitude avec ERDF

RAPPORTEUR : Pierre CERLES

Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 6 septembre 2016 et la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 1^{er} septembre 2016

La Ville de Riom a acheté la parcelle CE 270 située impasse Lafayette en février 2015.

L'opération d'aménagement du parking de la place Lafayette a nécessité la dépose et la réfection de certains éléments du réseau électrique.

Le bâtiment situé sur la parcelle CE 270 est concerné par la pose de 13 mètres de câbles basse tension sur sa façade, et la reprise des branchements existant.

Ces travaux sont à la charge d'ERDF, qui a demandé l'établissement d'une convention de servitudes pour le passage des câbles en façade.

La ville de Riom donne son accord pour l'ensemble des termes de la convention, à l'exception de la reprise du branchement BR270. Cet immeuble est en effet inoccupé à ce jour, et devra faire l'objet d'une opération de réhabilitation ultérieure.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de servitude avec ERDF pour la parcelle CE n°270, dans les conditions ci-dessus.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 19 septembre 2016

**Le Maire,
Président de Riom Communauté,**

signé

Pierre PECOUL